

A-2024-097

6.1 Police Municipale

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de BOEIL-BEZING,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en raison de la demande de stationnement d'un camion toupie-béton au droit de la propriété de M. LOISEL Yannick située 48 rue Henri IV, effectuée par la SAS SBCT, domiciliée 3 rue Jean Luc LAGARDERE – ZA BASTILLAS SUD – 65000 TARBES, il convient de régler la circulation,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du lundi 30 septembre 2024 au 4 octobre 2024, de 8 heures à 18 heures (seulement deux heures sur cette période), la circulation des véhicules sera alternée aux abords du 48 rue Henri IV, en raison du stationnement d'un camion-toupie.

Article 2 : les véhicules de service et notamment de secours resteront prioritaires.

Article 3 : la pré-signalisation et les limites de prescription seront matérialisées conformément à la réglementation en vigueur par et sous la responsabilité de SAS SBCT, domiciliée 3 rue Jean Luc LAGARDERE – ZA BASTILLAS SUD – 65000 TARBES

Article 4 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera adressée, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Nay,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay
- Monsieur Loisel Yannick domicilié 48 rue Henri IV 64510 Boeil-Bezing
- La SAS SBCT, domiciliée 3 rue Jean Luc LAGARDERE – ZA BASTILLAS SUD – 65000 TARBES
- Monsieur LAGUERRE-BASSE Philippe, Technicien DGAPID – UTD Pau Est Béarn

Fait à Boeil-Bezing, le 27 septembre 2024

Le Maire,

Marc DUFAU.

